AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1128
FR0011981968-FS0556

30 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juin 2025, Goldman Sachs International (Plumtree Court, 25 Shoe Lane, London, EC4A 4AU, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 24 juin 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société WORLDLINE, et détenir individuellement, 19 752 755 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 6,97% du capital et 6,03% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions WORLDLINE hors marché.

A cette occasion, la société The Goldman Sachs Group Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) n'a franchi indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucun seuil et détient, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle (en ce compris notamment la société Goldman Sachs International), 26 135 734 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 9,22% du capital et 7,97% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 571 633 actions représentant 327 800 271 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.